



MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

RABAT

DESTINATAIRE PRINCIPAL : CAB/1- CAB/2- SG/4- DG/8/1

**CONFIDENTIEL**

FAX N°: FC/ 209 /OK

DATE: 28 Avril 2014

PAGE(S):

**OBJET :** Rencontre avec le Conseiller Juridique.

**Réf :** M/F N. FC/206/OK du 28 Avril 2014.

En complément de mon fax sus-référencié, concernant ma rencontre, ce matin, avec le Conseiller juridique des Nations Unies, M. Miguel de Serpa Soares, j'ai l'honneur de vous informer que durant cette réunion, j'ai, également, attiré l'attention de ce dernier, sur la dangerosité des manœuvres du polsario de tamponner les documents de voyage du personnel onusien et d'autres visiteurs, dont le seul objectif est de chercher une reconnaissance et une légitimité.

J'ai réaffirmé l'opposition catégorique du Maroc à ces visées qui violent les accords existants et qui ne doivent, en aucun cas, et sous quelque forme que ce soit, être acceptées par l'ONU. Sinon, cela aura de graves conséquences pour les activités futures de la MINURSO et des Nations Unies, ainsi que pour leur interaction avec les autorités marocaines.

M. Soares m'a répondu que l'Organisation des Nations Unies n'acceptera pas que les documents de voyage de son personnel soient tamponnés par le polsario.

Il serait hautement souhaitable que le message d'opposition ferme du Maroc à ces manœuvres du polsario soit, également, communiqué au Représentant Spécial, M. Weber, aussi bien à Rabat, qu'à Laayoune.

Haute Considération  
L'Ambassadeur, Représentant Permanent

Omar HILALE

